

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 décembre 2024

Délib 2024.12/01	Présentation de la GEMAPI par le Président de Rambouillet Territoires
-------------------------	--

M GOURLAND, Président de Rambouillet Territoires prévient de son arrivée tardive. Mme Le Maire indique que son intervention est reportée plus tard lors de la séance.

Délib 2024.12/02	Approbation du Procès-verbal 26.11.2024
-------------------------	--

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 26.11.2024 rédigé par Luc JANOTTIN, secrétaire de séance.

Délib 2024.12/03	Tarification périscolaire (centre de loisirs/ cantine/ garderie/ étude surveillée) suite à une erreur matérielle
-------------------------	---

Délib 2024.12/03	a) <i>Vote des participations des familles – services restauration scolaire</i>
-------------------------	--

Délib 2024.12/03	b) <i>Vote des participations des familles – service garderie</i>
-------------------------	--

Délib 2024.12/03	d) <i>Vote des participations des familles - Tarif de l'étude surveillée</i>
-------------------------	---

Délib 2024.12/03	e) <i>Vote des participations des familles – centre de loisirs</i>
-------------------------	---

Modification valable pour les délibérations a) b) d) e)

La détermination du quotient familial est effectuée en prenant en compte la totalité des revenus annuels bruts, avant abattement mentionnés sur le dernier avis d'imposition (revenus N-1) ou de non-imposition. Les pensions alimentaires perçues ou distribuées sont ajoutées ou déduites selon le cas. Les revenus versés par la caisse d'allocation familiale (hors prestations sociales liées aux enfants) sont pris en compte dans les revenus.

Délib 2024.12/04	Présentation et vote du rapport relatif à l'artificialisation des sols sur la période de 2011-2021
-------------------------	---

Madame Le Maire donne la parole à Antoine LOPEZ, maire adjoint en charge de l'urbanisme.

Dans le cadre de la politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) la loi climat et résilience prévoit la présentation au conseil municipal d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au moins tous les trois ans. Le premier rapport doit être fait en 2024. Le rapport et les cartes du MOS (Mode d'occupation des sols) sont accessibles à tous via mondiagartif.

La consommation entre le 01.01.2011 et le 31.12.2021 est de 3.55 hectares.

Il a été noté certaines incohérences entre ce rapport et la réalité ainsi que des éléments abscons. La Préfecture sera informée des erreurs. **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité REJETTE** le rapport du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à cause des inexactitudes et approximations relevées.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib 2024.12/05	Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal dans la limite de 25%
-------------------------	--

Considérant que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, dépenses d'investissement 2024, pour les chapitres suivants (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 040 « opération d'ordre ») :

Considérant qu'il est nécessaire de régler des factures d'investissement pour divers travaux d'investissement sur le budget communal, **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité AUTORISE** Madame le Maire à mandater les différentes factures d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2024, pour les chapitres 20, 21 et 23, du budget communal ci-dessus tels que proposés dans le tableau ci-après :

Article	Libellé	BP 2024	Montant autorisé avant BP 2025 (25%)
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	20 000,00 €	5 000,00 €
203	Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	52 732,40 €	13 183,10 €

2051	Concession et droits similaires	8 564,96 €	2 141,24 €
Sous-total chapitre 20 immobilisations incorporelles		81 297,36 €	20 324,34 €
2111	Terrains nus	4 900,00 €	1 225,00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	33 818,00 €	8 454,50 €
2131	Construction bâtiments publics	181 541,82 €	45 385,45 €
2132	Construction bâtiments privés	1 368,00 €	342,00 €
2152	Installations de voirie	94 302,87 €	23 575,72 €
21538	Autres réseaux	7 268,62 €	1 817,15 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et défense civile	5 000,00 €	1 250,00 €
2157	Matériel et outillage technique	6 000,00 €	1 500,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 846,00 €	5 211,5 €
2183	Matériel informatique	66 202,01 €	16 550,50 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 317,69 €	2 579,42 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 359,40 €	339,85 €
Sous-total chapitre 21 immobilisations corporelles		432 924,41 €	108 231,10 €
231	Immobilisations corporelles en cours	949 590,05 €	237 397,51 €
Sous-total chapitre 23		949 590,05 €	237 397,51 €
TOTAL		1 463 811,82 €	365 952,95 €

Délib 2024.10/06	Participation au financement des contrats de protection sociale complémentaire des agents
-------------------------	--

La participation au financement des contrats de protection sociale complémentaire des agents est une obligation à partir du 01.01.2025. Le Comité Social Territorial du CIG a eu lieu aujourd'hui pour rendre un avis sur notre projet de délibération.

Deux possibilités s'offraient à la collectivité : soit intégrer le groupement de commandes du Centre de Gestion, soit la collectivité optait pour le remboursement de chaque agent sur présentation de justificatifs.

C'est la seconde solution qui a été retenue car il y a trop peu d'agents concernés pour le groupement de commandes pour être intéressant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

- de fixer le montant mensuel de la participation à 7€ brut par agent pour la garantie prévoyance et maintien de salaire.

- de verser directement le montant de la participation à l'agent, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent.

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement. **Charge** Mme Le Maire de faire appliquer cette délibération

Délib 2024.10/07	Remplacement d'un conseiller communautaire suppléant auprès de Rambouillet Territoires pour les conseils communautaires
-------------------------	--

Lors d'un précédent Conseil Municipal, Patrick CLERIN s'est porté volontaire pour remplacer José VEIGA, conseiller communautaire suppléant à la suite de sa démission du conseil municipal. La sous-préfecture nous indique que la suppléance doit revenir automatiquement à M Claude Le Sciellour. En effet, cette désignation est conforme à l'article L.273-10 du Code électoral, qui établit que le suppléant est le premier conseiller municipal de la liste majoritaire non déjà conseiller communautaire. M. Le Sciellour pourra donc être convoqué aux réunions communautaires en cas d'indisponibilité de Mme le Maire, sous réserve que cette dernière en informe le président de Rambouillet Territoires. La désignation du suppléant découle des textes applicables et ne nécessite pas de décision spécifique du conseil municipal.

Délib 2024.10/13	Questions diverses
-------------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

Bâtiments :

- Cabinet médical : depuis le 3 juillet le 36KVA et le triphasé ont été installés. Le chauffage ne sera raccordé qu'au mois de janvier 2025. Il reste encore 2 semaines de travaux de finitions avant l'emménagement des médecins.
Pour le moment on compte : 2 médecins, 2 infirmières, 1 ostéopathe et un rendez-vous a été fixé avec une psychomotricienne. Des annonces sont en cours de publication pour recruter d'autres praticiens.

Divers :

- Groupement de commande pour les transports scolaires et extra scolaires : Rambouillet Territoires a mis en place un marché et c'est la SAVAC qui l'a emporté. La commune adhère à ce groupement et une économie non négligeable est à noter.
- BATIGERE : le site du Val de Briquesart a été nettoyé, une évacuation des gravats, de terre, une mise sous alarme et un balayage ont été finalisés le 13 décembre. Batigère a fait une visite de chantier le 16 novembre 2024.
- Un audit technique a été réalisé et des malfaçons ont été détectées dans la plomberie et le chauffage ce qui nécessite de reprendre ces travaux. Des infiltrations dans les toitures sont visibles suite à une mauvaise exécution des travaux. Les salles de bain sont à refaire également ainsi que l'embellissement intérieur.
Une nouvelle consultation est à prévoir en janvier 2025 pour retrouver des entreprises.
Pour rappel la précédente mandature avait voté la caution de ce chantier. La mandature actuelle avait refusé l'augmentation de cette dernière. BATIGERE n'est pas en faillite, ce sont les entreprises qui posent problème. M POULON propose d'acter par courrier la non-possibilité d'être caution de ces malfaçons. Des questions leurs seront posées. Attention à la prochaine équipe qui reprendra certainement le dossier et qui ne connaîtra forcément les arrières. Une lettre recommandée a déjà été envoyée à la direction de Batigère avec copie à A. BERGER et G. LARCHER.
- INSEE : en janvier 2025 le recensement de la population n'aura pas lieu. Cela a été décalé d'un an.
La population de référence 2025 a augmenté : 1664 pour la population commune + 58 comptée à part = 1722 habitants.
- Téléthon : la participation de la commune est de 235 euros ajoutés à la CART 26 251.94 euros. Beaucoup de temps passé pour l'organisation mais peu de monde.
- Un jeune homme fait un mémoire d'histoire sur les techniques agricoles ancienne. Lecture du mail – proposition de communiquer son adresse mail à certains agriculteurs.
- DETR et fond vert : dotations suspendues pour le moment
- MAYOTTE : les maires appellent à la mobilisation pour la reconstruction de Mayotte reconnue en état de calamité naturelle, suite au passage du cyclone Chido. Le besoin d'argent pour aider les ménages est important. Cette catastrophe ayant eu lieu après la convocation, et ce point étant financier, il ne peut être ajouté à l'ordre du jour. Il sera discuté lors du prochain Conseil Municipal.
- Conseil Municipal des Enfants : au printemps inauguration de l'espace sans tabac au niveau de l'école et du gymnase. Une Charte du « vivre ensemble » sera élaborée et insérée dans le journal car les enfants constatent beaucoup d'incivilités au quotidien. Ils travaillent également sur le projet de potager partagé et la possibilité de mettre en place un éclairage bleu sur les passages piétons.
- Bâtiments : hier a eu lieu une visite des bâtiments pour faire une évaluation de la consommation énergétique de l'école la mairie et le périscolaire avec Ingenier'Y. Dans l'ensemble les bâtiments sont bien entretenus et la qualité des travaux remarquée. Il n'y a pas trop de déperdition. Des actions rapides sont à privilégier pour améliorer la consommation comme ; régler les boiseries et les seuils de porte, limiter la hauteur sous plafond de la salle de motricité en maternelle...le gymnase est un point sensible au niveau des petites salles car les thermostats sont compliqués à régler.
- Marie- Alice Lesage et Marie de Cuverville demandent 4 devis pour le curage des fossés. Il y a une réflexion à avoir pour mettre à contribution les agriculteurs dont les champs bordent les fossés sur la récupération de la terre, pour que le cout global soit moins important pour la mairie. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés en expliquant la situation. L'accord du propriétaire et de l'exploitant sont demandés. M Janottin explique que le fait d'étaler la terre de part et d'autre du champ, cela va surélever le fossé et cela va engendrer des marres. Marie- Alice Lesage recense tous les fossés certains sont à broyer et pas forcément à curer. Une saisonnalité de travaux est à respecter. Les cultures vont à ras du fossé. Plus on cure un fossé plus l'eau arrivera vite. La sous-préfecture confirme cela. Cette année cet entretien n'a pas pu être fait à cause de la météo. Empêcher une inondation d'un côté ne doit pas en provoquer une autre ailleurs. C'est ce qui s'est passé en amont de Paris : il est plus intelligent d'inonder les champs plutôt que les habitations. Cela coûte moins cher mais l'agriculteur devrait être indemnisé.
- La grille rue JP Wimille sur l'avaloir a été remis en sécurité. M Poulon indique que certains regards ont des raticides. Y a-t-il un problème avec le fait d'être dans les canalisations. Visiblement le produit ne se dissout pas. Il fait pour être mangé.
- Etat des lieux réalisé avec SVR sur la rue des vallées, la Hunière et Greffiers, réseau d'eau pluviale en attente de devis.
- Chemins ruraux : inventaire en cours
- Route rouge : très endommagée, réflexion sur le fait de fermer la route et mettre des panneaux pour signaler ou de l'enrobé à froid pour faire une rustine qui été dégradée.

Délib 2024.10/13	Présentation de la GEMAPI par le Président de Rambouillet Territoires
20h55 arrivée de Thomas Gourlan, Président de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART). Madame Le Maire lui donne la parole pour présenter la GEMAPI.	

Le compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) depuis 2018 revient à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Avant le sujet n'existait pas car il était soit de la compétence communale soit d'un syndicat. Le législateur a créé cette compétence. La CART, a dans ses effectifs depuis 2018 deux gardes rivière et une directrice dans ce service.

Pour financer ce service, la taxe GEMAPI n'est pas assise par un taux, mais par le nombre d'habitant soit 10 euros par habitant. Dans la compétence GEMAPI il y a les rivières qui sont prises en charge pour faire un état environnemental, vérifier envasement des cours d'eau. Il y a des points critiques qui ont été repérés suites aux différentes inondations. Un relèvement satellite du territoire avec une vision plus précise des risques d'inondation doit avoir lieu. Certains hameaux sur tout le territoire

ont connu des inondations jamais connues et non identifiées auparavant comme par exemple à Gourville hameau de Prunay en Yvelines. La GEMAPI ne gère pas le ruissellement forestier ni agricole ; c'est le législateur qui le dit. La loi ne dit pas qui le gère non plus. C'est repéré par tous les acteurs mais on ne peut pas en rester là.

La fréquence et l'intensité de ces épisodes sont un fait. Les pluies qui étaient centennales sont devenues des pluies cinquantiennales et maintenant des pluies décennales.

Prévenir les inondations c'est très bien mais qui finance ? La taxe ne suffit pas si on ajoute le ruissellement.

Une réunion a eu lieu en préfecture. Tous les acteurs du territoire sont très volontaires pour agir à court, moyen terme et long terme.

A Court terme : La CART a mis en place une cellule de crise pour les 36 villages afin de coordonner tout ce qui se passe en même temps. Il faudra alors déterminer quelles sont les communes en difficultés, orienter les secours dès qu'il y aura un seuil d'alerte déclenché et un plan d'information sera diffusé auprès des habitants. La CART va investir dans différents dispositifs pour dévier l'eau et le répartira sur le territoire afin de positionner stratégiquement ces dispositifs.

Moyen terme : sur les communes les plus impactées, la CART pourra financer des travaux avec des fonds d'aides exceptionnelles, par exemple la réfection de voiries, de ponts... Cela dépasse un peu le cadre de la GEMAPI mais, cela permet d'aider les communes et ne pas les laisser en difficulté. Pour Sonchamp, une identification avec les agriculteurs des problématiques comme la réduction de l'exutoire a commencé. Les travaux ont été entamés mais il manque des financements.

Long terme :

Un plan d'aménagement de prévention d'inondation dure 3 ans et une étude environnementale environ 4 ans ce qui allonge la durée et de nouvelles inondations peuvent arriver. Il y a une mise en cohérence à faire avec les règles d'urbanisme ou avec certains règlements ou certaines zones protégées, empêchant la construction de certains édifices. Par exemple certains animaux sont à préserver et leur déplacement ne peut pas se faire rapidement

Le Préfet, le Sous-Préfet, le PNR, le département et la région sont actifs sur le sujet suite aux épisodes d'octobre derniers.

M Richard NAZE indique que la commune n'a pas les moyens et le personnel compétent pour ce type d'étude. Il faut coordonner les actions avec des dialogues à tous niveaux.

Les études ne sont pas déterminées. La Hunière bénéficiera d'étude spécifique mais avec des épisodes comme celui d'octobre et des sols gorgés d'eau, même avec des moyens de prévention, il n'y a rien à faire. Oui pour la diminution de l'impact et retarder l'impact mais il y a une vérité géographique.

M Frank POULON indique que dans la rédaction de la charte du PNR certains animaux sont en voie de disparition sur le territoire. Elle est relue par les services de l'état qui en sont donc informés.

Comment agir pour que ces acteurs se parlent et trouvent une solution adaptée ?

Sur le long terme, il existe un atlas de la biodiversité qui permet de connaître l'implantation des espèces mais la plupart des communes ne possèdent pas cet atlas.

Est-il possible d'améliorer cette connaissance des animaux pour croiser les études ?

Dans le principe général si les eaux sont rejetées à l'aval, l'aval déborde. Dans les PLU il est demandé maintenant de gérer cela. Voir la perte d'exploitation lors du stockage de l'eau. Si un habitant construit un puisard mais ne l'entretient pas, le problème sera déplacé. Dans les lotissements les bassins de retentions sont obligatoires mais, il faut les entretenir aussi pour qu'ils puissent jouer leur rôle de tampon. Il faut que tous les acteurs prennent leurs responsabilités.

Mme Le Maire remercie une nouvelle fois les différents acteurs de la CART, pour la vanne, la grave, la modification du regard, actions qui ont été faites dans l'urgence.

M Gourland attire l'attention sur le budget de la région : la rénovation des lycées publics est maintenue (6 milliards d'euros), les contrats ruraux sont sanctuarisés ... mais, certains projets sont abandonnés. Il faut trouver 120 milliards d'euros et la région va être obligé de réduire le niveau de service public.

Délib 2024.10/13	Questions diverses
------------------	--------------------

- PNR : remerciements pour le prêt de la salle des fêtes pour la réunion du comité.
- F Poulon prend à sa charge le dossier des Energies renouvelables (ENR) : l'état demande de faire un travail sur leurs implantations. Remarques des habitants possibles avant de le passer en CM. Nous avons environ 1 an de retard sur le calendrier initial donc mars avril 2025.
- Eglise : M Guidoboni a confirmé la réunion de chantier le 9 janvier à 12h. Marie de Cuverville sera présente.
- Un rendez-vous a eu lieu avec le propriétaire d'Atiq pizza.
- Formation PSC1 faite pour tout le personnel.
- La route de Paincourt (transcommunale) n'est pas très large.
- Seasy : Rappel de vigilance auprès des personnes qui sont raccordées au tout à l'égout. Avec les inondations de novembre il y eu pollution des stations d'épuration par des hydrocarbures par deux fois. Le BP a été adopté suite au

débat d'orientation budgétaire , il y aura une augmentation d'environ 2.5% des tarifs eau potable et assainissement (les tarifs des abonnements et de la PFAC restent inchangés) les changements des taxes de l'agence de l'eau seront expliqués dans la prochaine "lettre" annuelle du SEASY

- CCAS : dernière rencontre avec les seniors 20 personnes présentes environ. Distribution des colis de Noël de la croix rouge aux plus démunis. Les colis de Noël du CCAS sont désormais sous condition de ressources.
- Invitation vœux du maire : 17 janvier à 19h00
- Rambouillet territoires dotation d'agenda pour les élus et le personnel